

existant. Cependant, du point de vue économique, de la dépense immédiate, ce projet ne se justifie pas parce que le coût par lit est beaucoup plus élevé que le coût de la construction d'un hôpital ordinaire. Il est aussi fort à désirer que le personnel du service ait l'occasion, au cours de son instruction, de traiter et de servir les membres de l'armée à l'hôpital. Je sais un cas à Gaspé où nous louons tout un étage de l'hôpital. A cet endroit, les médecins de l'armée, de la marine et de l'aviation, les infirmiers et tous ceux qui font partie du service de santé, ont l'occasion de soigner leurs propres patients; c'est simplement une aile ou un étage de l'hôpital civil. Lorsqu'une occasion de ce genre se présente nous sommes heureux d'en profiter, mais nous pouvons affirmer, je crois, avoir étudié la question des hôpitaux à fond, et le comité peut être certain qu'au cours de la dernière année il y a eu très peu de double-emploi en ce qui concerne les locaux pour hôpitaux.

M. GREEN: Je comprends que l'administration d'une annexe à un hôpital comporterait certaines difficultés, mais le ministre n'est-il pas d'avis qu'à la longue ces agrandissements coûteraient beaucoup moins cher et donneraient de meilleurs résultats? Cette politique serait plus avantageuse pour le Canada et le ministère, partout où la chose serait raisonnablement possible, au lieu d'établir nos propres hôpitaux militaires.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député a bien raison de faire la réserve suivante: "partout où la chose est raisonnablement possible ou pratique", parce que chaque cas diffère. Je me rappelle un camp d'instruction qui était situé à deux milles de l'hôpital de la ville. On a demandé que nous construisions une annexe à cet hôpital. Il nous aurait fallu faire une dépense constante d'essence, de pneus et d'huile pour nous rendre à cet hôpital à tout moment, au lieu d'installer un hôpital de dix lits sur les lieux, de sorte que nous n'avons pas accepté cette proposition. Il pourrait se présenter un autre cas, comme à Gaspé, où la chose serait possible. Je ne saurais dire si c'est un succès, car j'ignore absolument quels résultats l'on obtient. Quoi qu'il en soit, on peut dire, à mon avis, que l'entreprise est sage, qu'elle est au bénéfice de tous les intéressés et tient compte des conditions d'après-guerre et des besoins pressants.

M. GREEN: Pourquoi n'a-t-on pas construit une annexe à Victoria?

L'hon. M. RALSTON: Le sous-quartier-maître général me fournit ces renseignements de mémoire, mais il me dit se rappeler qu'il a pris possession de l'école normale de Victoria. Nous y avons dépensé \$75,000 et y avons

[L'hon. M. Ralston.]

aménagé un hôpital de 200 lits. Pour obtenir les mêmes résultats d'autres façons il nous en aurait coûté de \$400,000 à \$500,000. C'est un édifice permanent qui pourra être utilisé après la guerre.

M. QUELCH: Le ministre répondra peut-être à ma question. De passage à Hanna, l'automne dernier, je me suis rendu au bureau des emplacements spéciaux et on m'y a montré une carte faisant voir les emplacements dont a pris possession le ministère de la Défense. C'est une région de plusieurs townships d'où il a fallu déplacer les cultivateurs, mais le président du bureau ne semblait pas savoir pour quelles fins on avait acheté ce terrain.

L'hon. M. RALSTON: Je dirai à l'honorable député que je ne puis pas le dire.

M. QUELCH: Le ministre des Munitions et approvisionnements le sait peut-être.

L'hon. M. RALSTON: J'ai envoyé une note demandant si nous possédons quelques renseignements à ce sujet.

M. GLADSTONE: S'occupe-t-on de la construction de chapelles pour les camps de l'armée? Il en est rumeur, mais je ne sais pas s'il s'agit des camps de l'armée ou du corps d'aviation.

L'hon. M. RALSTON: C'est ce dont j'ai parlé, mais je les ai appelés des centres du culte, parce qu'ils sont utilisés non seulement comme chapelles, mais aussi comme salles où les soldats vont discuter de questions personnelles avec les aumôniers. La liste que j'ai sous les yeux indique qu'aucune de ces chapelles n'a coûté plus de \$10,000, et il y en a qui n'ont pas coûté plus de \$7,550.

M. DOUGLAS (Weyburn): Quelle sera la somme globale affectée aux 42 chapelles? Y aura-t-il des camps dépourvus de chapelle? Les chapelles seront-elles catholiques ou protestantes, selon la confession religieuse de l'aumônier?

L'hon. M. RALSTON: Le montant global affecté à la construction des 27 chapelles s'établit à \$227,000. On pourra les faire servir aux offices de n'importe quelle confession religieuse. Quand elles ne servent pas à cette fin, les aumôniers peuvent y rencontrer leurs paroissiens dans de petits bureaux contigus. On érige des édifices religieux dans tous les camps où l'aumônier en chef a présenté une requête à cette fin.

M. le PRÉSIDENT: Le poste est-il adopté?

Des VOIX: Adopté.

M. le PRÉSIDENT: Le poste suivant est le poste n° 5, Services et fournitures person-